

ARRETE DU MAIRE DE MURIANETTE 3/2025

Arrêté de circulation

Objet : Réalisation d'un passage bateau en enrobé – Montée du Champ de la Vigne

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février,

Le maire de la commune de MURIANETTE

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande en date du 4 février 2025 de la Société ROUTIERE CHAMBARD sise chez Sogelink TSA 70011 – DARDILLY cedex (69 134) en vue d'effectuer des travaux de réalisation d'un passage en enrobé, Montée du Champ de la Vigne à Murianette,

Le Maire de Murianette

ARRETE

ARTICLE 1 : La société ROUTIERE CHAMBARD est autorisée à effectuer ces travaux à partir du 1^{er} mars 2025, pour une durée d'un mois : durée réelle des travaux 2 jours.

ARTICLE 2 : La circulation de tous les véhicules sera alternée par la mise en place d'un alternat, par feux tricolores.

La circulation de tous les véhicules sera maintenue ; un empiètement sur chaussée est en effet autorisé pour le bon déroulement des travaux.

La vitesse sera limitée à 30km/heure. Le stationnement de tous véhicules sera interdit lors des travaux.

Le dépassement de tous véhicules sera également interdit.

Une signalisation sera installée à cet effet. Un passage pour les piétons sera matérialisé.

ARTICLE 3 : La société ROUTIERE CHAMBARD prendra toutes les dispositions et mesures de protection utiles et veillera aux droits des riverains. Elle implantera les panneaux de signalisation nécessaires conformément à la législation en vigueur, pendant l'intervention du personnel, de jour comme de nuit. La signalisation sera à la charge de la société ROUTIERE CHAMBARD.

ARTICLE 4 : L'entreprise ROUTIERE CHAMBARD devra exécuter sans interruption les travaux faisant l'objet de la présente autorisation, comprenant la remise en état parfaite des parties de chaussée occupée.

ARTICLE 5 : Le Maire et les Adjointes sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Murianette, le 28 février 2025
Le Maire, Cédric GARCIN.

DESTINATAIRES :

- Société ROUTIERE CHAMBARD
- Mesdames et Messieurs les Adjointes
- Police municipale de Domène
- Gendarmerie de Domène
- Grenoble Alpes Métropole

